

1983

1983

1983



1983

- CAMPAGNE SÉCU
ET L'ENTREPRISE ?

- FINANCEMENT

N° 18 - OCTOBRE 1983

Coop

Des chiffres...des lettres...des constats dans vos magasins

SECURITE SOCIALE ET SALAIRES

Bien sûr, vous connaissez votre salaire et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'est pas élevé.

▶ Dans les COOP il y a :	30010 Salariés
▶ dont :	25728 ouvriers employés
	2462 agents de maîtrise
	1820 cadres.

Si comme la CGT, les demandes des salaires étaient revus et augmentés, une véritable grille hiérarchique mise en place, cela aurait des conséquences non négligeables pour le financement de la Sécurité Sociale.

EX /

Pour les 30010 salariés des COOP, la satisfaction de notre revendication apporterait environ 240 millions de nouveaux francs par an aux différentes caisses.

➔ L'AUGMENTATION DES SALAIRES, C'EST BON POUR LA SECU.

SECURITE SOCIALE ET EMPLOI

COOP : Au cours des 3 dernières années 730 emplois ont été supprimés.

Eloquent non !.... et sans compter la réduction du nombre d'heures travaillées.

➔ Soit une perte annuelle pour la Sécu de 22 millions de francs nouveaux.

Et si ces emplois existaient toujours et que les salariés à temps partiel qui le souhaitent passaient à temps complet,

Est-ce-que cela ne constituerait pas des moyens supplémentaires ?

➔ L'EMPLOI, C'EST BON POUR LA SECU.

SECURITE SOCIALE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La charge de travail par salarié a augmenté de façon importante, détériorant au passage les conditions de travail.

Mauvaises conditions de travail = arrêts de travail.

COOP : 336 000 Heures d'absences pour accidents du travail.

➔ DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL, C'EST BON POUR LA SECU.

La Sécu c'est une affaire au quotidien, une affaire de tous les jours.

Pour les revendications, nous vous le répétons, rien ne peut se faire sans vous..... C'est pareil pour la Sécu.

D'accord avec la CGT ? Alors le 19 Octobre
VOTEZ CGT



La Sécurité Sociale, les salaires, l'emploi, les conditions de travail ?



Quel rapport ?
diront certains d'entre vous !
Et pourtant, il y en a un ...
Vous avez déjà eu des informations sur la sécu, son fonctionnement les améliorations qu'on peut lui apporter (plus démocratique - mieux gérée - dans l'intérêt des utilisateurs)
Mais, pour en arriver là, il faut en avoir les moyens -

- D'abord, il ya les dettes patronales et nous devons être vigilants dans les entreprises pour exiger que les patrons paient.
- Et puis, il y a les propositions de la CGT =
déplacement des cotisations - taux de cotisation qui tient compte des amortissements des profits, des frais financiers - Cotisation sur les revenus non salariaux (actions - obligations) etc..

Et dans les entreprises mêmes des gâches peuvent être supprimés, des rentrées supplémentaires enregistrées...

Et oui, Comment ?

Tournez la page, et regardez-y de près

Les questions du financement de la Sécurité Sociale sont au coeur de notre bataille pour plus de protection sociale et pour trouver des issues à la crise dans l'optique d'une nouvelle croissance. Pour vous permettre de toujours mieux argumenter sur ces questions difficiles, mais que nous devons néanmoins aborder avec l'ensemble des travailleurs et des assurés, nous vous faisons parvenir un extrait d'une interview donnée par Thérèse POUPON, Secrétaire Confédérale dans le journal édité par la Fédération des Travailleurs de l'Etat.

Question . Abordons donc les problèmes du financement. Tu nous as dit qu'il était, non seulement possible de conserver les acquis, mais de les améliorer alors que tout le monde affirme que la SÉCU est en déficit ?



VOTEZ CGT

T. Poupon : Il y a effectivement des problèmes financiers, mais avant d'exposer les propositions de la CGT pour les résoudre, je voudrais préciser que ces problèmes sont loin d'avoir le caractère catastrophique qu'avancent le CNPF et FO : le bilan de 1982 a été effectivement négatif (5 milliards sur un budget de 600 milliards, soit moins de 1 %), mais compte tenu des excédents des années antérieures, le solde final est encore positif.

Ceci étant, il est vrai que le système de financement de la SÉCU a atteint ses limites. Il faut donc procéder à une véritable réforme du financement ... en faisant preuve d'imagination pour qu'on change un peu les poches dans lesquelles on va puiser

La donnée essentielle à la base de nos propositions pour un financement cohérent et efficace de la SÉCU, c'est que celui-ci contribue à l'efficacité économique en incitant à une gestion nouvelle des entreprises prenant en compte les aspects sociaux dans les calculs de rentabilité et se traduise par conséquent, par une amélioration des conditions de travail, de la qualification des salariés, de leur formation et de leur santé.

Un financement qui soit donc dissuasif des gaspillages financiers, mais au contraire promoteur de la santé des femmes et des hommes qui créent les richesses.

C'est dans cet esprit que la CGT propose de :

- Moduler la cotisation versée par l'employeur en fonction du rapport entre la valeur ajoutée brute et la masse des salaires versés par les entreprises industrielles et commerciales et les banques.

Ce rapport, facile à calculer et stable, pourrait s'appliquer à une partie seulement du taux actuellement en vigueur pour les cotisations dites «patronales» tout en portant sur des salaires totalement dé plafonnés, mais ne concernerait pas les administrations qui continueraient à cotiser sur les mêmes bases qu'actuellement.

- Programmer le dé plafonnement total des cotisations.
- Instituer des cotisations de même niveau que celles portant sur les salaires bruts pour les revenus obtenus par la mise en valeur des capitaux financiers ou fonciers.

Ainsi, le président Directeur Général d'une entreprise qui actuellement ne cotise que sur son salaire, partie souvent la plus «modeste» de ses reve-

nus, devrait également cotiser de la même manière sur ce que lui rapportent ses actions, jetons de présence, ses immeubles de rapports, etc ...

Actuellement, plus de 200 milliards échappent ainsi à toute cotisation ... Est-ce juste alors que celles et ceux qui les possèdent bénéficient plus que la moyenne des gens des derniers progrès de la médecine et de la chirurgie financés par la Sécurité Sociale ?

- Assurer l'équilibre des régimes des non salariés par une contribution de solidarité des catégories les plus fortunées relevant des régimes concernés : par exemple, il est plus juste de demander aux exploitants agricoles fortunés de faire un effort supplémentaire pour leur propre régime que de demander cet effort aux salariés par le biais de la compensation, puisqu'ils financent à plus de 95 % le régime général.
- Examiner une participation budgétaire de l'Etat comme contribution aux dépenses qui dépassent le cadre du régime général.

L'ensemble de ces dispositions permettrait d'améliorer la couverture sociale de l'ensemble des femmes et des hommes vivant dans notre pays, et en particulier :

- la poursuite de l'amélioration des prestations familiales et leur attribution, sans condition de ressources, dès le premier enfant, ainsi que le développement des équipements sociaux, la réalisation des engagements concernant les remboursements de lunettes, de soins dentaires et la suppression de l'injuste forfait hospitalier, etc

Question : *Que penses-tu de la proposition de fiscaliser les cotisations Allocations Familiales ?*

T. Poupon : La CGT est contre. Même s'il a ses limites que j'ai soulignées en proposant une modification de la base des cotisations versées par l'employeur, le système de financement des régimes de salariés qui a sa source à l'entreprise est fondamentalement juste.

La Sécurité Sociale contribue pour une part non négligeable à l'entretien et au renouvellement de la force de travail : celle d'hier, d'aujourd'hui et de demain. C'est bien parce qu'elle est fondamentalement cela qu'elle est l'objet depuis sa mise en place, d'attaques aussi virulentes du CNPF :

- pour réduire au strict minimum la couverture des besoins,
- pour transférer sur les revenus des ménages le financement de cette couverture,
- pour gérer les fonds collectés dans le sens des intérêts du capital.

La différenciation entre ce qui relèverait de l'assurance financée par des cotisations et ce qui relèverait de la solidarité financée par l'impôt masque ce fait

essentiel : la Sécurité Sociale est un tout, la branche famille participe bien à l'entretien et au renouvellement de la force de travail en assurant une partie de l'accueil et de l'éducation de l'enfant.

J'ajouterai qu'en fiscalisant ainsi les cotisations, ce serait courir le risque de faciliter l'étatisation de la Sécurité Sociale au lieu de son autogestion.

D'autre part, l'apport du salaire féminin dans un ménage où les deux conjoints travaillent est évalué par l'INSEE à 34 % de sa valeur.

Dans le cadre du système fiscal en vigueur qui ne tient aucun compte de cette réalité et qui impose les ménages de salariés comme si l'apport du salaire féminin était égal à 100 %, le transfert, même partiel des cotisations (payées par l'employeur) sur l'impôt (payés par les ménages) ne peut que conduire à une nouvelle diminution de la valeur du salaire féminin ... et la CGT ne peut évidemment être d'accord avec une telle conséquence qui met en cause le droit au travail des femmes.
